

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE

Avis de présélection national et international restreint

En vue de l'établissement d'une short-list d'entreprises

N° 04/DGR/MHUV/2014

Le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville lance une présélection nationale et internationale restreinte pour la conception d'entreprises ou de groupements d'entreprises solidaires, ayant les capacités requises pour prendre en charge les études et/ou la réalisation de projets d'habitat intégrés de quatre cents (400) logements à moins de deux mille (2.000) logements avec les équipements d'accompagnement à travers le territoire national.

Seules les entreprises ou groupements d'entreprises solidaires (Nationaux, Etrangers ou mixtes algéro-étrangers) possédant un certificat de qualification et de classification professionnelles classifiées à la catégorie cinq (05) ou plus, ou équivalent pour les entreprises étrangères, ayant réalisé au moins un projet de deux cent cinquante (250) logements, d'un seul tenant, et cumulant un minimum de quatre cents (400) logements ou bien un équipement public classé au minimum à la catégorie (C), ou ayant réalisé des ouvrages d'art d'une contenance de 7.000 m³ de béton d'un seul tenant, et cumulant un minimum de 30.000 m³, ou ayant réalisé un linéaire de 8 km d'assainissement, ou d'AEP ou de voirie d'un seul tenant, et cumulant un minimum de 30 km, peuvent retirer le cahier des charges auprès du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Direction Générale des Ressources (Sous-direction des Marchés), Adresse : sise au 135, rue Didouche-Mourad - Alger ; contre paiement des frais de reproduction, fixés à 2.000 DA, non remboursables.

Le cahier des charges devra être retiré par le soumissionnaire ou par son représentant dûment désigné ; dans le cas d'un groupement, le cahier des charges doit être retiré par le mandataire ou son représentant dûment désigné.

Les offres, accompagnées des pièces et documents en cours de validité,

en langue française ou en arabe, sont présentées selon les exigences de l'article 12 du cahier des charges.

Les offres seront contenues dans une enveloppe cachetée et fermée. Cette enveloppe sera mise dans une enveloppe extérieure, anonyme, fermée et présentée comme suit :

A MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DES RESSOURCES
 MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
 135, rue Didouche-Mourad - Alger
 « A NE PAS OUVRIR »

AVIS DE PRESELECTION NATIONAL
 ET INTERNATIONAL RESTREINT
 EN VUE DE L'ETABLISSEMENT DE LA SHORT-LIST D'ENTREPRISES
 N° 04/DGR/MHUV/2014

« Pour études et/ou réalisation des projets d'habitat intégrés de 400 à moins de 2.000 logements avec leurs équipements d'accompagnement à travers le territoire national »

La date de dépôt des offres est fixée au quarante-cinquième (45^{ème}) jour au plus tard à 13 heures, à compter de la date de la première parution de l'avis de présélection national et international restreint dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date de dépôt des offres sera différée au jour ouvrable suivant au plus tard à 13h00.

L'ouverture des plis est prévue le même jour de dépôt des offres à 14 heures. Les soumissionnaires sont invités à y assister.

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville

Avis de présélection nationale et internationale restreinte en vue de établissement d'une short-list d'entreprises N°04/DGR/MHUV/2014

Le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville lance une présélection nationale et internationale restreinte pour la présélection d'entreprises ou de groupements d'entreprises solidaires qualifiés, ayant les capacités requises pour prendre en charge les études et/ou la réalisation des projets d'habitat intégré de quatre cent (400) logements à moins de deux milles (2000) logements avec leurs équipements d'accompagnement à travers le territoire national.

Seules les entreprises ou groupements d'entreprises solidaires (Nationaux, Etrangers ou mixtes algéro-étrangers) possédant un certificat de qualification et de classification professionnelles classifiées à la catégorie cinq (05) ou plus, ou équivalent pour les entreprises étrangères ; ayant réalisé au moins un projet de deux cent cinquante (250) logements, d'un seul tenant, et cumulant un minimum de quatre cent (400) logements ou bien un équipement public classé au minimum à la catégorie (C), ou ayant réalisé des ouvrages d'art d'une contenance de 7.000 M³ de béton d'un seul tenant, et cumulant un minimum de 30.000 m³, ou ayant réalisé un linéaire de 8 Km d'assainissement, ou d'AEP ou de voirie d'un seul tenant, et cumulant un minimum de 30 Km, peuvent retirer le cahier des charges auprès du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Direction Générale des Ressources (Sous-direction des Marchés), Adresse : sis au 135, Rue Didouche Mourad - Alger ; contre paiement des frais de reproduction, fixés à 2.000 DA, non remboursables.

Le cahier des charges devra être retiré par le soumissionnaire ou par son représentant dûment désigné, dans le cas d'un groupement, le cahier des charges doit être retiré par le mandataire ou son représentant dûment désigné.

Les offres, accompagnées des pièces et documents en cours de validité, en langue française ou en arabe sont présentées selon les exigences de l'article 12 du cahier des charges.

Les offres seront contenues dans une enveloppe cachetée et fermée. Cette enveloppe sera mise dans une enveloppe extérieure anonyme, fermée et présentée comme suit :

A Monsieur le Directeur Général des Ressources
Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville
135, Rue Didouche Mourad - Alger.

«A ne pas ouvrir»

**Avis de présélection nationale et internationale restreinte
en vue de l'établissement de la short-list d'entreprises
n° 04/DGR/MHUV/2014.**

« Pour études et/ou réalisation des projets d'habitat intégrés de 400 à moins de 2000 logements avec leurs équipements d'accompagnement à travers le territoire national ».

La date de dépôt des offres est fixée au quarante cinquième (45^{ème}) jour au plus tard 13 heures ; à compter de la date de la première parution de l'avis de présélection nationale et internationale restreinte dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date de dépôt des offres sera différée au jour ouvrable suivant au plus tard à 13H00.

L'ouverture des plis est prévue le même jour de dépôt des offres à 14 heures. Les soumissionnaires sont invités à y assister.